

Département de SAONE ET LOIRE

COMMUNE DE MESSEY SUR GROSNE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 DECEMBRE 2021

Le treize décembre deux mil vingt et un, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MESSEY SUR GROSNE, légalement convoqué le trois décembre deux mil vingt et un, s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexandre DUPARAY (Maire)

Étaient présents : M. DUPARAY Alexandre (Maire), M. GRANGER Didier, Mme JOLY Murielle, M. MAYEL Vincent (adjoints), M. ROY Bruno, Mme SAVEL Stéphanie, M. MAINTENON Pierre, M. GAUTHIER Luc, Mme TISSERAND-MAYEL Françoise.

Etaient excusés : M. BEN ABDELOUAHAB LABAUVIE Mehdi ayant donné son pouvoir à Mme SAVEL Stéphanie, M. PERRUSSON Jean-Pierre ayant donné son pouvoir à Mme JOLY Murielle, M. LABORDE Benoit ayant donné son pouvoir à M. GRANGER Didier

Etaient absents : Mme BLANDIN Camille M. LAMMENS Christian

Secrétaire de séance : MAINTENON Pierre

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 28 octobre 2021, transmis par mail le 5 novembre 2021.

IL A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

• OFFRE TELEPHONIE

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le standard téléphonique de la mairie est arrivé à échéance (5 ans) et qu'il convient de le renouveler. Avec la fin des lignes analogiques annoncée, Monsieur le Maire fait part de la prise de contact avec plusieurs entreprises spécialisées en téléphonie pour étudier une offre globale pour tous les bâtiments communaux. Il s'avère que les devis transmis intégrant les nouvelles technologies engageraient un coût élevé d'installation et d'abonnement mensuel alors que l'arrivée de la fibre prévue en 2023 pourrait répondre aux besoins de la collectivité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, DECIDE de rester chez l'opérateur Orange en attendant l'arrivée de la fibre, en veillant toutefois à la durée d'engagement du nouveau matériel.

- **ACQUISITION D'UN LOGICIEL POUR LA GESTION DU CIMETIERE**

Monsieur le Maire propose de faire l'acquisition d'un logiciel de gestion du cimetière qui permettra de sauvegarder le patrimoine administratif de la commune et d'optimiser les méthodes de travail afin d'offrir aux administrés un service encore plus performant.

Trois devis ont été demandés pour : la réalisation d'un plan du cimetière, la gestion des concessions, l'intégration des documents existants et la photographie de chaque tombe et pour une veille et une assistance juridiques.

Vu les propositions reçues en Mairie,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

DECIDE d'acquérir le logiciel GESCIME au prix de 5 556 € HT (investissement) et la maintenance annuelle de 382 € HT (offerte la première année) à inscrire en section de fonctionnement.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

- **MEDIATHEQUE**

Ayant adopté fin 2020 un nouveau projet culturel, l'équipe municipale souhaite soutenir le développement de la médiathèque pour répondre encore mieux aux attentes des habitants.

Cette nouvelle étape dans la vie de notre médiathèque vise 2 objectifs :

- Fidéliser les lecteurs et en attirer de nouveaux
- Renforcer les liens entre générations, disciplines, lieux.

Pour y contribuer, il prévoit, notamment, l'organisation d'animations et de spectacles à destination des lecteurs de la médiathèque de notre commune comme des communes avoisinantes.

Pour 2022, l'équipe de la médiathèque a retenu le spectacle proposé par la conteuse Céline HARLINGUE « Contes dans ma besace ». Un contrat sera établi entre « Scènes en Seine » et la mairie de Messey sur Grosne.

S'adressant à un large public, dès le plus jeune âge (4 ans), ce spectacle répond parfaitement aux objectifs de la médiathèque de renforcer les liens entre générations.

Il sera joué le 23 avril 2022 à la salle des fêtes de Messey sur Grosne. Le coût total du spectacle s'élève à un montant de 450 euros TTC, frais de transport inclus.

Aussi, la collectivité sollicite une aide financière du département d'un montant de 225 euros pour l'organisation de ce spectacle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

VALIDE le spectacle « Contes dans ma besace »

AUTORISE Monsieur le Maire à demander une subvention auprès du Département.

- **DECISIONS MODIFICATIVES**

Afin d'ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif, pour tenir compte de la consommation des crédits, des événements de toute nature intervenus au cours de l'année, il est nécessaire de prendre les décisions modificatives au budget suivantes :

DM3 : Travaux de voirie 2021

INVESTISSEMENT	DEPENSES	ART 2151	19 026.38
	RECETTES	ART 021	19 026.38
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	ART 023	19 026.38
	DEPENSES	ART 617	-19 026.38

DM3 Assainissement : Immobilisations

INVESTISSEMENT	RECETTES	ART 021	-7 781.37
	RECETTES	ART 28158	7 952.37
	RECETTES	ART 2818	-171
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	ART 023	-7 781.37
	DEPENSES	ART 6811	7 781.37

• **VALIDATION MARCHE MAITRISE D'ŒUVRE STATION EPURATION**

M. Le Maire rappelle les formalités concernant la consultation par procédure adaptée relative à la maîtrise d'œuvre de la station d'épuration du Bourg.

Vu l'avis d'appel public à la concurrence en date du 7 juillet 2021,

Vu le procès-verbal d'ouverture de plis de la commission d'appel d'offres en date du 30 septembre 2021

Vu le rapport d'analyse des offres établi par l'Agence Technique Départementale,

Vu le procès-verbal de la commission chargée de l'analyse des offres en date du 25 octobre 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer le marché à l'entreprise économiquement la plus avantageuse au regard des critères à l'entreprise SINBIO SCOP pour un montant de 38 370 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché et toutes les pièces afférentes.

• **APPEL A PROJETS 2022**

Monsieur le Maire rappelle que les dossiers pour les demandes de subventions auprès du Département dans le cadre de l'Appel à projets 2022 doivent se faire avant le 31 décembre. Un seul projet est éligible voire deux si des projets entrent dans un plan « environnement ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de faire une demande de subvention pour la station d'épuration.

• **QUESTIONS DIVERSES**

- Commission Voirie/Bâtiments : Monsieur le Maire informe que le compromis de vente de la maison de Mme VIROT au 4 rue de la Rièpe a été signé le 9 décembre 2021. La maison doit être vidée avant de signer l'acte authentique. Les diagnostics nous seront transmis afin d'assurer le bien.

Monsieur GRANGER Didier informe que des panneaux limitation à 5 tonnes ont été installés Rue de la Teppe aux Loups, Rue Truchot et Rue du Coupeau Rousseau.

De plus, des panneaux de rue ont été endommagés ou volés (Rue des Prés et Rue Truchot).

- Commission Bois et Forêt : Monsieur GRANGER Didier, 1^{er} adjoint, informe que l'adjudication pour les parcelles d'affouages de 2021-2022 a été faite le 29 novembre 2021. Le tirage au sort des lots a été effectué le 5 décembre 2021 en mairie en présence de tous les affouagistes disponibles.

- Commission Consultative d'Entraide Communale : la distribution des colis aux Anciens (plus de 65 ans) s'est déroulée les vendredi 26 et samedi 27 novembre derniers. Cinquante colis « couples » et cinquante colis « individuels » ont été distribués. Deux personnes ont souhaité que leur colis soit distribué à des personnes qui en auraient besoin.

- Compte-rendu de la ccScc : Monsieur le Maire informe que la continuité du projet de déchetterie a été validée lors du dernier Conseil Communautaire. De plus, M. BORDET, Maire de Saint Gengoux le National, a démissionné de ses fonctions de Vice-Président de la ccScc mais reste en charge du dossier PLUi.
- Monsieur le Maire informe qu'il a reçu le responsable de la Course cycliste « Ronde Sud Bourgogne » programmée sur 3 jours en 2022. Il envisage une arrivée d'étape le 23 juillet 2022 vers midi à Messey sur Grosne. Une visite terrain aura lieu prochainement pour préparer cette étape.
- Monsieur Le Maire remercie Luc GAUTHIER, Christian LAMMENS, Françoise TISSERAND-MAYEL et Denis LOUIS pour l'installation des sapins et décorations (réalisées lors d'un atelier à la médiathèque) ainsi que l'Entreprise BACHELET pour la pose des illuminations.
- Suite aux récentes mesures gouvernementales, nous sommes contraints d'annuler la traditionnelle cérémonie des vœux, une carte sera adressée à tous les habitants avant Noël.

La séance est levée à 22h05.